



En termes

LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 33
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 25 JUIN 2024

-
- PRESENTS** : Mme Delphine VOELLINGER, Présidente du Conseil municipal
M. Claude MEMBREZ, Vice-président du Conseil municipal
Mme Sylvie DESBAILLET, MM Daniel CHAMBAZ, Patrick CORBAT, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Lionel MARQUIS, Vincent MONNIER, Conseillers municipaux
- ASSISTENT A LA SEANCE** : M. Olivier FAVRE, Maire
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
- PROCES-VERBAL** : Mme Florence CHOUET
-

- ORDRE DU JOUR** :
1. Approbation du procès-verbal du 14 mai 2024
 2. Informations de la Mairie
 3. Pétition
 4. Rapport de la commission Evénements
 5. Création de la commission ad hoc « Règlement du Conseil municipal »
 6. Propositions individuelles et questions
 - 6.1. Réseau d'irrigation agricole pour Russin
 7. Divers
-

Séance ouverte à 19h00

Delphine VOELLINGER : Ouvre la séance en saluant M. le Maire et ses adjoints, la secrétaire, la procès-verbaliste, ainsi que les membres du Conseil municipal. Elue en séance plénière précédente, elle officie pour la première fois en tant que Présidente du Conseil municipal et, à ce titre, tient à remercier chaleureusement les Conseillers municipaux pour leur confiance, ainsi que Claude MEMBREZ pour les quatre premières années de législature (juin 2020 - mai 2024) durant lesquelles il a œuvré comme Président du Conseil municipal, avec enthousiasme, diligence et beaucoup de sagesse.

Olivier FAVRE : L'Exécutif se joint aux propos de la Présidente et remercie vivement Claude MEMBREZ pour son investissement personnel tout au long des quatre années écoulées. Dès 2020 en effet, la création d'un Bureau du Conseil municipal est devenue obligatoire au sein de toutes les communes, y compris les plus petites comme celle de Russin, et Claude MEMBREZ a parfaitement su mettre en place et gérer de main de maître ce nouveau poste de Présidence du Conseil municipal. Au nom de l'Exécutif, il félicite et encourage Delphine VOELLINGER, en l'assurant de son soutien dans cette nouvelle fonction.

Delphine VOELLINGER : Tient également à saluer l'engagement inconditionnel de Marilène DEMIERRE, secrétaire et pilier essentiel du Bureau du Conseil municipal. La Présidente poursuit en s'adressant aux Conseillers en ces termes :

A partir de ce soir, je ferai de mon mieux pour vous représenter, vous guider dans vos débats, faire au mieux pour maintenir l'ordre et faire respecter le règlement. Je suivrai l'Exécutif dans la régularité et le suivi de son travail lié à vos décisions. Je veillerai à ce que les commissions exécutent les mandats que vous leur avez transmis. Nous sommes élus pour représenter et faire grandir notre Commune, dans l'harmonie et la richesse de nos différences. Merci de votre écoute, de votre confiance, de votre patience et du respect de mes décisions. Pour terminer, je vous rappelle que nous sommes attendus au Vignoble Doré à l'issue de la présente séance !

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 MAI 2024

Page 7.

Lionel MARQUIS : Souhaite obtenir quelques clarifications concernant les chiffres du rapport de police référencé. N'étant lui-même pas conducteur, il ne saisit pas bien la différence entre les amendes d'ordre (fort nombreuses en l'occurrence) et les contraventions (peu nombreuses), Il n'a pas pu obtenir de réponse dans son entourage. En outre, il s'interroge sur le taux de 15.4% des infractions sur la route de Verbois versus 10% sur le reste du Canton.

Olivier FAVRE : Le pourcentage des délits est à mettre en parallèle avec le nombre de véhicules contrôlés. De manière générale, l'amende d'ordre verbalise les petits délits, alors que la contravention sanctionne les infractions plus dangereuses. Il transmettra au Conseiller l'extrait du PV de l'officier de Police, rapport détaillé.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- **AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE** :
La Commune a donné un préavis favorable à la demande des SIG, portant sur l'installation de bordures sur la chaussée située côté droit de la sortie du pont de Verbois, en direction de Russin. Ceci, dans le but de dissuader les motocyclistes de stationner sur ce tronçon dangereux de la chaussée.
- **TRAVAUX ROUTE DE VERBOIS** : Arrêté a été pris pour une mise à l'essai d'un an (01.07.24 – 01.07.25) de mesures de modération de trafic : abaissement de la vitesse à 40 km/h et aménagements horizontaux sur 5 secteurs (cubes rouges et blancs amovibles).
- **DIAGNOSTIQUE ENERGIE** : La Commune vient de recevoir le document, qui retournera en commission BATIMENTS pour examen. Sur les 85 propriétaires concernés, 35 se sont inscrits (33 visites ont déjà eu lieu et 10 propriétaires ont sollicité une seconde visite). Certains propriétaires ont reçu des suggestions d'amélioration. Il sera intéressant de voir comment le Conseil municipal interprètera ces données.
- **MOBILITE – PASSERELLE SUR L'ALLONDON** : La commune de Dardagny a récemment voté la toiture à deux pans, alors que la commune de Russin avait voté la toiture cintrée. Face à cette impasse décisionnelle, les deux Exécutifs ont décidé de solliciter l'avis de l'Office du Patrimoine et des Sites de l'Etat (OPS). Cet avis sera ensuite soumis aux Conseillers

Suzanne SERAFINI

- **ECOLE DE RUSSIN** : Il a été décidé, en accord avec le GIAP, que les enfants scolarisés à Russin n'auraient plus à se déplacer à Dardagny, ni pour le Restosco, ni pour le parascolaire du soir. Dès la rentrée, ces activités auront lieu à Russin.

- PROMOTIONS SCOLAIRES – 29.06.24 : Rendez-vous est fixé à 15h30 à la salle polyvalente de Dardagny. Le cortège partira de la salle polyvalente pour le château, où la fête se déroulera.
- FETE NATIONALE – 01.08.24 : Rendez-vous est fixé à 18h30 sur le plateau. Présence des Conseillers fortement recommandée.
- REPAS ESTIVAL – 18.08.24 : Rendez-vous est fixé à 08h30 à la cuisine. Le repas aura lieu au bord de l'Allondon. Plus d'Informations à suivre dans un tout-ménage.
- VIDE GRENIER – 24.08.24 : Aura lieu dans le préau de l'école. A noter qu'un marathon se déroulera également ce jour-là dans la région.

Didier FROSSARD

- VALORISATION DES DECHETS DITS « DE FLACONAGE » : Pour rappel, il s'agit de tous les contenants en plastique (excepté le PET) couramment utilisés par la population (flacons de shampoing, crèmes ... etc). Comme annoncé en février, l'Exécutif a lancé une étude de faisabilité portant sur la mise en place de containers dédiés à ces dits contenants. Une demande d'autorisation a été soumise au GESDEC, demande qui a reçu un préavis négatif, pour des raisons qui échappent à l'Adjoint. Néanmoins, l'Exécutif a été informé de l'existence d'un projet, à l'étude au niveau national, lié à la valorisation de ce type de déchets. La mise en place de ce projet devrait intervenir progressivement dès 2025 ou 2026.
- GESTION DES DECHETS : Rappelle que les containers de tri supplémentaires, installés à titre d'essai ce printemps, feront l'objet d'ici 12 à 18 mois d'un rapport détaillé (Transvoirie), ainsi que d'une enquête de satisfaction (utilité ...) auprès des riverains. Le cas échéant, d'éventuelles adaptations seront alors envisagées.
- PLACE DE JEU : Faisant suite au préavis favorable de la commission EMBLEMES, un avant-projet sera préparé dès septembre par le bureau d'ingénieurs. Dès réception, celui-ci sera présenté en commission pour prise de position.
- COLLECTEURS : Conformément au planning, les travaux de mise aux normes de certains regards ont débuté hier au chemin de la Croix-de-Plomb et vont se poursuivre au chemin des Christophes, chemin de Serve, ainsi qu'à la route du Mandement. Des flyers d'informations ciblés ont déjà été envoyés aux riverains à cet effet. A noter que ce type d'intervention n'engendre en principe aucune nuisance.

3. PETITION

Delphine VOELLINGER : Procède à la lecture de la pétition reçue en date du 07.06.24.

PETITION DEMANDANT A LA COMMUNE DE RUSSIN DE PREAVISER FAVORABLEMENT A LA COURSE DE COTE DE VERBOIS

Les personnes signataires de cette pétition sont conscientes de la problématique, tant sécuritaire que sonore, relative à la route de Verbois. Elles approuvent donc la volonté de la Commune de sécuriser et pacifier la zone et l'en félicitent. Néanmoins, elles demandent à la municipalité de revoir sa position quant au dernier point de la résolution du 19 mars 2024, à savoir : « De préavisier défavorablement toute demande d'organisation de course ou démonstration de véhicules motorisés ».

En effet, que ce soit dans la couverture médiatique qui a précédé ladite résolution ou dans les arguments qui ont conduit à l'acceptation de cette dernière, les considérants ayant amené la commune de Russin à préavisier défavorablement à l'organisation de la course de côte de Verbois nous semblent erronés.

En effet :

- *Les usagers problématiques de cette route n'ont aucune relation avec la course de côte de Verbois et ne montrent que peu d'intérêt pour cette dernière.*
- *Le règlement de la course de côte de Verbois interdit formellement aux pilotes tout entraînement sur la route de Verbois, sous peine de disqualification et d'exclusion définitive du Club organisateur (Norton Sport Club Genève).*
- *Le Norton Sport Club Genève est la seule organisation privée à s'être impliquée directement et financièrement dans la prévention et la sécurisation de la route de Verbois, et ce, depuis plus de 10 ans.*
- *Le Norton Sport Club Genève et ses organisations partenaires sont actuellement en relation avec le DSM pour trouver des solutions innovantes et efficaces pour régler les problèmes en lien avec l'usage abusif de la route de Verbois.*

Fort de ce qui précède, nous constatons que :

- *La course de côte de Verbois s'est tenue sans problème depuis plus de 67 ans et que les organisateurs ont toujours tenu leurs engagements avec efficacité.*
- *La course de côte de Verbois est un événement sportif majeur, tant pour la commune de Russin que pour le canton de Genève, en réunissant plusieurs milliers d'amateurs chaque année.*
- *Qu'aucun membre de l'organisation de la course de côte, ni aucun participant, ne fait partie des éléments causant des nuisances sur la route.*
- *Que le Norton Sport Club Genève, ainsi que ses associations partenaires, sont des partenaires de choix pour trouver des solutions aux nombreux problèmes inhérents à cette route.*

Nous demandons au Conseil municipal et à l'Exécutif :

- *De préavis favorablement à la tenue de la 68^e Course de Côte de Verbois, ainsi que les suivantes.*
- *D'entendre le Norton Sport Club Genève, ainsi que ses associations partenaires, concernant ses propositions visant à sécuriser et pacifier la route de Verbois et de les impliquer dans les travaux.*
- *De maintenir ses positions sur les autres points de la résolution du 19 mars 2024.*

*Coordonnées du porteur de la pétition : Plojoux Patrice
Rte des Molards 22
1281 Russin*

*Coordonnées du Norton Sport Club Genève : Norton Sport Club Genève
P/A Luc Bonfils
Chemin des Pontet 3
1212 Grand-Lancy*

Cette pétition a été reçue par l'entremise d'un courrier émanant de M. Patrice PLOJOUX, dont la Présidente procède à la lecture.

*Patrice Plojoux
Route des Molards 22
1281 Russin*

*Conseil municipal de Russin
Mairie de Russin
1, place du Mandement
1281 Russin*

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Norton Sport Club de Genève, organisateur de la course de côte de Verbois, m'a approché afin que je me joigne à eux et que je sois le dépositaire de la pétition jointe, ce que j'ai accepté. Cette pétition a obtenu en trois jours plus d'une centaine de signatures (soit environ 20% de la population) récoltées uniquement auprès des habitants de la Commune de plus de 16 ans. N'ayant pas le temps de venir défendre notre point de vue devant votre Conseil avant la date prévue pour notre manifestation et en regrettant de ne pas avoir été consulté auparavant, nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce courrier avant de prendre votre décision.

La course de côte de Verbois est une manifestation organisée par le Norton Sport Club, qui regroupe de nombreuses personnes intéressées par le motocyclisme en tant que discipline sportive depuis 67 ans. L'accès à l'épreuve de Verbois est réservé aux membres qui, en signant le bulletin d'inscription, s'engagent à respecter un règlement particulier spécifiant que l'utilisation de la route en guise d'entraînement est strictement interdite, sous peine d'exclusion. Trop de motards font des allers-retours bruyants sur ce tronçon, nous en sommes conscients et c'est pourquoi nous le rappelons régulièrement lors de nos séances mensuelles. Des panneaux de prévention, ainsi que des journées sur place, ont été réalisés par le Norton Sport Club, afin de rendre attentifs les motocyclistes à la gêne occasionnée par cette manière de faire contraire au code de la route.

Notre manifestation a lieu une fois par année et c'est la seule course sur territoire genevois qui donne aux nombreux amateurs de ce sport la possibilité de le pratiquer. Elle attire également un large public, dont les habitants de Russin qui ont parfois été invités afin de participer en karts. Toutes les mesures de sécurité sont prises, tant pour les pilotes (1'500 bottes de paille, palissades de sécurité etc.) que pour les spectateurs (passages sécurisés par les vignes, installation d'escaliers temporaires etc.). D'autre part, la direction de la course suit annuellement un cours, afin d'avoir une licence au niveau suisse pour valider tous les éléments sécuritaires.

L'organisation de cette manifestation demande une somme de travail considérable, réalisée par des passionnés qui désirent qu'elle continue ; elle attire de nombreux sportifs, ainsi qu'un large public, qui ne comprendraient pas qu'elle soit sacrifiée pour servir d'argument afin de régler hypothétiquement un problème dont elle n'est pas responsable. Plusieurs cols, notamment de la région vaudoise, servent malheureusement de pistes d'entraînement, sans qu'aucune course n'y soit organisée.

Conscient des critères de sécurité impératifs concernant cette route, **nous demandons au Conseil municipal, en regard des éléments ci-dessus, de revoir sa position concernant le dernier point de sa résolution prise le 19 mars dernier**, à savoir : « de préavisier défavorablement à toute demande de course ou démonstration de véhicules motorisés », en acceptant notre manifestation. En cas d'accord, le plus simple serait de prendre une nouvelle résolution qui annule la première et qui garde l'entier de son texte, à l'exception de la dernière phrase. Le temps nous étant compté, nous vous serions infiniment reconnaissants de bien vouloir traiter ce sujet directement lors de votre prochain Conseil municipal, sans le renvoyer en commission.

Nous nous tenons à votre disposition, si tel devait être le cas, pour effectuer, dans la mesure de nos possibilités, de la prévention sur les réseaux sociaux, changer les panneaux d'information, mettre des banderoles ou tout simplement participer avec vous, afin de trouver une solution pérenne pour tous.

En souhaitant que vous accédiez à notre requête, nous vous présentons, Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, nos plus respectueuses salutations.

Patrice Plojoux
Dépositaire de la pétition

Luc Bonfils
Président du Norton Sport Club

Annexe : Pétition signée par 112 personnes habitant la commune de Russin (8 pages)

Delphine VOELLINGER : Rappelle l'enjeu de la pétition. L'avis favorable du Conseil municipal à la 68e Course de côte de Verbois (et ses suivantes) et la révision de la résolution du 19.03.24 en ce sens.

- *Les Conseillers souhaitent-ils que le sujet fasse l'objet d'un débat ? Si tel n'était pas le cas, le sujet serait renvoyé à l'Exécutif pour réponse aux pétitionnaires.*

La Présidente soumet au vote l'entrée en matière.

Vote : 5 oui, 3 non, 0 abstention.

- *Le sujet fait-il l'objet d'une discussion immédiate ou d'un report en commission. La Présidente rappelle qu'un renvoi en commission ne permettrait pas de prise de position du Conseil avant la date de la manifestation.*

La Présidente soumet au vote la discussion immédiate.

Vote : 8 oui, 0 non, 0 abstention.

DEBAT

Guy JULINI : S'interroge sur la pertinence de revenir sur une résolution prise en Conseil municipal en toute connaissance de cause. Remettre en question ladite décision équivaut à lui ôter sa valeur.

Olivier FAVRE : Toute résolution, délibération prise par le Conseil municipal a sa valeur, sa portée juridique. Toutefois, notre système démocratique permet de faire opposition à ces décisions. Le Conseil municipal vient d'accepter de débattre du sujet, mais la résolution du 19.03.24 reste en vigueur à ce stade.

Sébastien DELESDERRIER : Considère injuste d'incriminer des membres du club, nullement responsables des nuisances occasionnées. Il s'était abstenu lors du vote de la résolution en raison du paragraphe controversé et tient à rappeler que le vote ne faisait guère l'unanimité (4 oui et 3 abstentions). Il trouve donc intéressant que la discussion soit remise à l'ordre du jour, qui plus est, en présence de tous les Conseillers municipaux cette fois. Selon lui, l'arrêt de la Course, ne serait-ce qu'une année, portera préjudice à sa pérennité, ainsi qu'aux diverses personnes du village qui y travaillent.

Vincent MONNIER : N'était lui-même pas présent lors de la votation. Il partage l'avis de Sébastien DELESDERRIER, le vote n'avait pas l'air si tranché et nécessite d'être rediscuté. Il est convaincu que l'arrêt durant un an ou deux d'une manifestation de ce type (qui cartonne depuis 67 ans et draine du monde de Genève, de Suisse et d'ailleurs) lui serait fatale. Il estime en outre que le Conseil municipal se doit de revoir son point de vue sur le sujet d'une pétition ayant récolté plus d'une centaine de voix au sein de la Commune.

Claude MEMBREZ : A contrario, rappelle que les Conseillers municipaux ont été élus par le peuple et représentent le peuple. A ce titre, il estime que les décisions / résolutions prises par les Conseillers municipaux doivent être maintenues et que le Conseil ne doit pas obligatoirement plier à toute demande de pétition, quand bien même celle-ci représente 20% des habitants de la Commune. Il entend, considère et respecte un avis divergeant, mais estime toutefois que ce sont les habitants de la Commune, dans leur ensemble, qui doivent manifester leur opposition aux décisions du Conseil municipal (par le biais d'un référendum).

Lionel MARQUIS : Constate pour sa part qu'aucun élément nouveau n'est présenté, ni dans la pétition, ni dans la lettre d'accompagnement, qui pourrait inciter les Conseillers municipaux à revoir leur position et revenir sur leur décision. Une discussion libre a eu lieu en son temps et une décision a été prise. Statu quo en ce qui le concerne.

Suzanne SERAFINI : Le Conseil a voté une résolution et mandaté l'Exécutif pour émettre un préavis défavorable au déroulement de la Course de Verbois ; le Conseil perdrait de sa crédibilité en revenant en arrière. Habitante du hameau de Verbois, elle constate une nette baisse des entraînements depuis que la décision a été signifiée au Norton Sport Club. Celui-ci a dû taper du poing auprès de ses membres cette fois. Quand on veut, on peut ?!. Elle propose de voter : une évaluation de la situation à la fin de la mise à l'essai en juillet 2025 (réduction de vitesse à 40 km/h, aménagements routiers) pour décider d'une éventuelle reprise de la Course en 2025.

Daniel CHAMBAZ : A toute compréhension pour les motards qui souhaitent voir leur course se maintenir. A également toute compréhension pour les voisins qui subissent à longueur de journée et d'année les nuisances sonores. Il partage la position de Claude MEMBREZ et de Lionel MARQUIS. Selon lui, aucun nouvel argument ne peut être retenu. Les membres du Club ne sont pas responsables ? Les membres du Club s'entraînent sur le canton de Vaud ? Nul n'en sait rien ! De nouvelles mesures viennent d'être décidées ; attendons de voir les résultats avant de revoir notre position. A ce jour, la sienne est maintenue. Il ne voit pas l'utilité de voter aujourd'hui, une démarche qui nécessitera d'être validée dans un an.

Olivier FAVRE : Le Conseil municipal fait actuellement face à trois alternatives.

- Il refuse la pétition.
La résolution du 19.03.24 est maintenue.
Le Conseil municipal mandate l'Exécutif pour répondre aux pétitionnaires en ce sens.
- Il maintient la pétition.
La résolution du 19.03.24 est annulée (une résolution ne peut pas être modifiée, même partiellement).
Une nouvelle résolution est votée (la dernière phrase supprimée – la course 2024 peut avoir lieu).
- Il maintient la pétition (sous conditions).
La résolution du 19.03.24 est annulée.
Une nouvelle résolution est votée (la dernière phrase stipule : De préavis défavorablement toute demande d'organisation de course ou démonstration de véhicules motorisés pour 2024, puis d'examiner la demande éventuelle d'une manifestation au terme de la période d'essai des aménagements routiers).

Guy JULINI : Souhaite savoir qui est en charge de la pose et dépose des aménagements horizontaux et qui en supporterait le coût dans le cas précis de la Course de côte de Verbois.

Olivier FAVRE : S'agissant d'une route cantonale, l'Etat (Office Cantonal du Génie Civil et Office Cantonal des Transports). Quant au coût dans ce cas de figure, il devra se renseigner en temps opportun.
Le Maire apporte une précision légale concernant le référendum. Une délibération (décision politique, engagement financier) peut être soumise à référendum. Une résolution ne peut être contrée que par une pétition.

Claude MEMBREZ : La pétition est-elle la seule possibilité d'opposition à une résolution ? Quid de l'initiative ?

Olivier FAVRE : Une initiative doit porter sur un projet. Or, la Commune ne porte pas le projet de la Course de côte de Verbois. Une initiative pour donner pouvoir à l'Exécutif de préavis favorablement à la course, ne serait selon lui, pas envisageable. En outre, la question des délais est à considérer dans le cas présent. Il rappelle que la pétition doit obligatoirement être présentée lors du Conseil municipal qui suit sa réception, avantage notable.

Lionel MARQUIS : S'interroge sur la pertinence (portée et conséquences) d'une initiative dans le cadre de manifestations communales ou de niveau similaire. Il tient à revenir sur les raisons à l'origine de la résolution : Problèmes de sécurité, de trafic, de pollution, de nuisances sonores, comportements durant la Course, etc. Aucun argument ne justifie sa remise en question.

Delphine VOELLINGER : *Propose de passer au vote et procède à la lecture de L'ANNULATION DE LA RESOLUTION VOTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 19 MARS 2024 POUR QUE LE TRONCON DE LA ROUTE DE VERBOIS SUR LA COMMUNE DE RUSSIN NE SOIT PLUS UN CIRCUIT DE COURSE IMPROVISE POUR VEHICULES MOTORISES.*

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la pétition qui nous est parvenue à la suite de la résolution prise en séance du Conseil municipal du 19 mars 2024, pour que le tronçon de la route de Verbois sur la commune de Russin ne soit plus un circuit de course improvisé pour véhicules motorisés.

Vu l'exposé des motifs ;
Vu la résolution votée le 19 mars 2024 ;
Vu la pétition qui nous a été transmise ;
Conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal

DECIDE

Par 4 oui, 3 non et 2 abstentions, sur 9 Conseillers présents, dont la Présidente

D'annuler la résolution votée par le Conseil municipal le 19 mars 2024 pour que le tronçon de la route de Verbois de la commune de Russin ne soit plus un circuit de course improvisé pour véhicules motorisés.

Delphine VOELLINGER
Présidente du Conseil municipal

Delphine VOELLINGER : Procède au vote pour que la Course de côte de Verbois puisse avoir lieu en 2024.

Vote : 3 oui, 4 non, 2 abstentions, sur 9 Conseillers présents, dont la Présidente.

Reste alors la proposition de report de la course d'une année pour un nouvel examen en 2025.

Delphine VOELLINGER : Procède à la lecture de la nouvelle **RESOLUTION POUR QUE LE TRONCON DE LA ROUTE DE VERBOIS SUR LA COMMUNE DE RUSSIN NE SOIT PLUS UN CIRCUIT DE COURSE IMPROVISE POUR VEHICULES MOTORISES.**

Considérant,

- L'utilisation inappropriée de cette route par des conducteurs de véhicules motorisés, en particulier par des motards ;
- Des va-et-vient incessants provoquant des nuisances sonores insupportables pour le voisinage ;
- Des vitesses excessives au mépris des règles fondamentales de sécurité ;
- 9 accidents avec blessés répertoriés par un constat de police entre 2020 et 2022, dont la cause est principalement une vitesse inadaptée et une perte de maîtrise du véhicule ;
- 1 accident mortel pour ces mêmes raisons le 24 février dernier ;
- Les demandes de sécurisation du site maintes fois réitérées depuis 15 ans par la Commune auprès de l'Office Cantonal des Transports (OCT) ;
- Les demandes similaires établies par des associations d'habitants, groupements et particuliers auprès des autorités cantonales ;
- Que ces interventions n'ont mené qu'à une diminution de la vitesse de 80 à 60 km/h ;
- Que la portée de cette nouvelle réglementation n'a aucun effet ;
- Que les regroupements de motards sont en augmentation ;
- Que certaines manifestations organisées sur ce site incitent les usagers à venir s'entraîner ;

Le Conseil municipal demande à l'Exécutif communal

ET DECIDE

Par 4 oui, 3 non et 1 abstention, sur 9 Conseillers présents, dont la Présidente

- Qu'il intervienne encore une fois auprès des autorités cantonales, en particulier l'OCT, afin que des solutions concrètes soient mises en place pour stopper l'usage de cette route comme circuit de course improvisé par des motards peu scrupuleux.
- De faire les demandes nécessaires pour la pose de 2 radars fixes de vitesse.
- D'insister auprès de la Police cantonale que des contrôles réguliers soient effectués (bruit et vitesse).
- De rappeler à l'Office cantonal des véhicules d'informer les instructeurs de moto-école de ne pas emprunter cette route pour des exercices de conduite.
- De préavisier défavorablement toute demande d'organisation de course ou démonstration de véhicules motorisés pour 2024, puis d'examiner la demande éventuelle d'une manifestation au terme de la période d'essai des aménagements routiers.

Delphine VOELLINGER
Présidente du Conseil municipal

4. RAPPORT DE LA COMMISSION EVENEMENTS

Sylvie DESBAILLET : Lors de sa séance du 23.05.24, la commission a approuvé la maquette du prochain numéro du RussinNotes et Anecdotes. Elle a en outre statué sur le menu du repas estival qui aura lieu le 18.08.24., relaté en détail par la présidente de commission.

5. CREATION DE LA COMMISSION AD HOC « REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL »

Olivier FAVRE : A l'instar des plus grandes, les communes de moins de 3'000 habitants (soit plus de la moitié des 45 communes genevoises) passeront du régime Maire et Adjoints au système de Conseillers administratifs lors de la prochaine législature. Elles devront notamment se conformer à la Loi sur l'Administration des Communes (LAC) révisée à ce sujet.

Le règlement du Conseil municipal devra être révisé en conséquence. L'Exécutif souhaite profiter de cette occasion pour procéder à un petit toilettage du règlement. Dans ce but, la Commune va très certainement s'associer les compétences d'une experte en la matière sur le canton de Genève. La révision du règlement et de ceux qui en découlent (sécurité, pompiers ...) nécessitera la validation du Conseil municipal avant la fin de la prochaine année de législature. Un contrôle du SAFCO interviendra par la suite.

La commission se réunira à l'automne (3 ou 4 séances) et sera composée de 4 personnes (moitié du Conseil municipal moins un). Pour un bon équilibre, il serait bon qu'une personne de Demain Russin et trois personnes de l'Entente en fassent partie.

Delphine VOELLINGER : En l'absence de questions, s'adresse aux Conseillers intéressés. Patrick CORBAT, Sylvie DESBAILLET, Lionel MARQUIS se proposent. Delphine VOELLINGER les accompagnera. Elle précise que la commission sera épaulée par M. Le Maire.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

6.1 RESEAU D'IRRIGATION AGRICOLE POUR RUSSIN

Daniel CHAMBAZ : Présente sa proposition individuelle écrite (ci-après), au Conseil municipal.

Introduction

Une fois encore, l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) a informé le 19 mars 2024 que l'année passée a été la plus chaude enregistrée depuis le début des mesures en 1850. La moyenne mondiale s'est établie à +1,45°C par rapport au niveau de référence de l'ère préindustrielle, soit toute proche de la limite de +1,5°C, considérée comme celle à ne pas dépasser selon l'accord sur le climat de Paris de 2015.

Cette évolution très inquiétante provoque de plus en plus de phénomènes climatiques extrêmes ayant pour conséquence, entre autres problèmes, des pertes de rendement agricole en augmentation partout à travers le monde, y compris en Suisse, ce qui affecte déjà et affectera toujours plus la sécurité alimentaire (sans parler de l'augmentation inéluctable du prix des produits agricoles).

Parmi ces phénomènes pouvant affecter la production agricole, on peut citer le gel tardif, des précipitations trop abondantes ou à l'inverse des sécheresses de longue durée, avec également en perspective l'abandon de certaines cultures de moins en moins adaptées au réchauffement du climat et leur remplacement par de nouvelles espèces ou variétés.

Le monde agricole n'est pas sans réponse à ces diverses calamités, mais elles peuvent coûter cher. A titre d'exemple, rappelons que l'eau d'arrosage est tirée du réseau d'eau potable et donc facturée aux agriculteurs au tarif de cette dernière, ce qui peut rapidement devenir rédhibitoire en cas de sécheresse prolongée. L'année 2023 en aura été un très bon exemple.

Un réseau d'irrigation pour Russin

A Russin, les cultures qui nécessiteront de plus en plus souvent un apport d'eau sont en premier lieu les arbres fruitiers (irrigation au goutte à goutte et aspersion contre le gel), mais aussi certaines grandes cultures, notamment le maïs et le tournesol, ainsi que la vigne (irrigation de jeunes plants et aspersion contre le gel).

Encore une fois, envisager l'utilisation de l'eau potable pour couvrir tous les besoins actuels et futurs n'est pas envisageable. C'est la raison pour laquelle le Schéma directeur en préparation prévoit l'étude et la réalisation d'un réseau d'irrigation pour les agriculteurs de la Commune. Un atelier de concertation a eu lieu avec ces derniers le 12 mars 2024. Il a permis de mettre en évidence trois solutions potentielles pour la réalisation d'un tel réseau :

- 1. L'utilisation de la station de pompage des SIG dans la nappe de l'Allondon à la route des Molards qui n'est que très peu utilisée ;*
- 2. La réalisation d'un réservoir d'eau, genre de petit lac, pouvant récolter les eaux de drainage des monts de Russin, ainsi que les surplus d'eau de l'Allondon et du Nant du Châtelet en cas de fortes pluies ;*
- 3. La liaison avec un projet agricole étudié par le Canton et les SIG, à savoir un pompage dans la nappe de Montfleury, secteur Bois-de-Bay, pour l'approvisionnement des terres agricoles de Satigny et de Meyrin.*

Concernant ce dernier, nous avons pu obtenir des informations toutes récentes du Canton qui a bien l'intention de le concrétiser dans les meilleurs délais. Il s'agit d'un pompage existant un peu ancien allant du puit de Peney jusqu'aux Vergers à Meyrin avec de grandes disponibilités en été. S'il concerne à ce stade uniquement les communes de Satigny et de Meyrin, rien n'empêcherait de tirer un tuyau jusqu'à Russin, par exemple en profitant d'un éventuel chantier le long de la route du Mandement pour réduire les coûts. La piste cyclable envisagée pour relier Russin à Satigny serait à cet égard une opportunité à saisir.

Signalons qu'un tel réseau agricole existe du côté de Nyon, créé il y a une quarantaine d'années par le Syndicat d'arrosage de La Côte (SANE). Ce dernier a profité de l'existence du réseau de ville des SI de Nyon, la SAPAN, qui apporte l'eau du lac jusqu'à la station de terrain de l'Asse (où se déroule chaque année le Paléo Festival) pour y être potabilisée. Le réseau agricole a pu se connecter à différents endroits au réseau de la SAPAN obtenant ainsi de l'eau du lac non traitée à un prix abordable. Tous les agriculteurs de la région se sont reliés au réseau agricole et en sont très satisfaits, car les besoins en eau sont en augmentation constante année après année.

Les soutiens financiers de la Confédération et du Canton

Selon les informations obtenues auprès du Canton, un projet de réseau structurant (par exemple un tuyau le long de la route du Mandement) duquel partiraient les réseaux primaires et secondaires doit être porté par une ou plusieurs communes pour que sa construction bénéficie de subventions fédérales et cantonales. Les réseaux primaires (c'est-à-dire traversant les zones à irriguer) et secondaires agricoles (équipement de parcelles) sont quant à eux à la charge des agriculteurs qui peuvent aussi bénéficier des subventions des deux instances.

Quel que soit la solution retenue, il paraît déjà assez évident que les agriculteurs concernés ne pourront pas la financer entièrement sans l'aide des pouvoirs publics. Compte tenu de l'excellente santé financière de la Commune, il nous paraît qu'en complément d'éventuelles aides fédérales et cantonales, un soutien financier communal à la mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces trois solutions (il peut y en avoir d'autres) serait possible et devrait être étudié cas échéant. Il s'agirait d'un investissement pour l'avenir de l'agriculture à Russin.

Pourquoi la Commune doit prendre sans tarder le lead

Comme exposé ci-dessus, un projet d'irrigation structurant doit être porté par la Commune pour pouvoir bénéficier des subventions fédérales et cantonales. Selon nos informations, l'OCAN tente actuellement de motiver certaines communes à s'engager dans de tels projets.

Il trouverait bienvenu que Russin le sollicite, voire sollicite directement le Conseiller d'Etat chargé de l'agriculture, Monsieur Antonio Hodgers, pour une collaboration sur ce sujet. L'OCAN a du reste mis de côté un budget pour d'éventuelles études dans le Mandement. Ce budget n'a pas encore été utilisé et on pourrait en profiter immédiatement.

De leur côté, les agriculteurs ne sont pas assez nombreux et bien trop occupés par tous les autres problèmes auxquels ils doivent faire face pour trouver encore le temps et l'énergie nécessaires pour créer un syndicat et monter eux-mêmes un projet.

Comme exposé ci-dessus, le nouveau Schéma directeur en préparation prévoit l'étude et la réalisation d'un tel réseau, mais il faudra encore une année pour qu'il soit définitivement adopté. Au vu de la rapidité avec laquelle le réchauffement climatique s'accélère, nous n'avons plus le temps de repousser ce projet si nous voulons être prêts lorsque la situation deviendra vraiment grave. Il est donc temps qu'il soit demandé à la commission de l'urbanisme et de l'environnement de s'emparer du dossier et de l'examiner dans toute sa complexité de sorte à formuler des propositions concrètes et détaillées. En cas de nécessité, le coût d'éventuelles études pourraient être couverts par le budget attribué au Schéma directeur communal.

Eléments à examiner (entre autres)

- *Faisabilité technique des différentes options*
- *Coût*
- *Opportunités et contraintes*
- *Possibilités de subventionnement*
- *Synergies avec Satigny et/ou Dardagny*
- *Intérêt et point de vue des agriculteurs*
- *Cas échéant, point de vue des propriétaires concernés*

Propositions au Conseil municipal

1. *Charger la commission de l'urbanisme et de l'environnement d'examiner les possibilités d'irrigation des terres agricoles de Russin ;*
2. *Demander à ladite commission de proposer le projet le plus adapté à la situation compte tenu de tous les paramètres ;*
3. *Demander à l'exécutif de solliciter la collaboration et l'appui du Canton par un courrier au Conseiller d'Etat chargé de l'agriculture ;*
4. *Inscrire d'éventuels coûts d'études sur la ligne budgétaire réservée au Schéma directeur communal.*

Delphine VOELLINGER : Remercie Daniel CHAMBAZ pour sa proposition et passe la parole à M. le Maire.

Olivier FAVRE :

Une séance de la commission de l'environnement de l'ACG s'est tenue récemment, en présence du Conseiller d'Etat, M. HODGERS et du Directeur de l'Office Cantonal de l'Eau. La loi initiale sur la gestion des eaux à Genève date des années 60 et n'est plus du tout adaptée. Tout le pan de la gestion de la crise de l'eau à Genève n'existe tout simplement pas. Sorti le 19.06.24, un projet de loi (140 pages) est actuellement en consultation au Conseil d'Etat, avant d'être remis au Grand Conseil cet automne. Ce projet inclut une révision complète de la gestion de l'eau (approvisionnement, épuration, irrigation avec de l'eau brute, soit non traitée ..., etc). Son but : protéger durablement la quantité et la qualité des eaux, la santé et la sécurité des êtres vivants, garantir l'usage adéquat des ressources en eau, préserver et rétablir au maximum la dynamique naturelle et les fonctions des eaux et des écosystèmes qui en dépendent. Dans son action, le Canton coopère au niveau international avec la France, intercantonal avec le canton de Vaud et intercommunal.

Le Maire entend les arguments de Daniel CHAMBAZ et ne souhaite pas anéantir tout le travail de profondeur, extrêmement intéressant, effectué par le Conseiller. Mais pour avancer sur le sujet de la gestion de l'eau (sujet à traiter dans l'urgence, à l'instar de tant d'autres ...), il estime toutefois impératif et sensé d'attendre : primo, que la loi en question entre en vigueur à l'automne et secundo que le Schéma Directeur communal soit validé par le Conseil d'Etat l'an prochain. Tout travail effectué de manière indépendante, en marge de ces structures et en parallèle du développement de celles-ci lui semble incohérent, voir utopique : absence de cadre légal

(autorisations), source de doublons (travail supplémentaire des membres de commission, de l'Exécutif, des mandataires ...), niveau de compétences. Avec tout le respect qu'il doit aux membres de commissions municipales, charger la commission d'examiner les possibilités d'irrigation ... il faut tout de même relever de certaines compétences techniques pour développer ce type de projet, dit-il.

Pour rappel, la Commune a déjà entrepris un travail sur l'énergie, financé hors Schéma Directeur communal. Le résultat sera connu à l'automne. OK, tout le travail a été effectué, les propriétaires ont été informés des possibilités. Et ... ? En l'absence de structure validée aucune force d'action ne sera donnée à la Commune.

En conclusion : Donnons-nous les moyens d'intégrer notre travail dans le cadre de la nouvelle loi et du futur Schéma Directeur communal ! Toute étude prématurée vide le Schéma Directeur communal de ses éléments et risque de se voir bloquée en raison de décisions prises entre temps par les instances de l'Etat. C'est son avis, au Conseil de décider.

Daniel CHAMBAZ : Se dit persuadé que la validation du projet de loi prendra plus de temps que prévu et que ladite loi ne débouchera sur aucune proposition concrète (plan directeur d'irrigation cantonal) de la part du Canton, raison pour laquelle il propose d'anticiper la réflexion sur le sujet.

Lionel MARQUIS : Obtient confirmation qu'une réflexion/discussion sur le sujet pourrait avoir lieu au sein (au sens strict du terme) de la Commune, tout en restant indépendante du Schéma Directeur communal, en cours de validation. Il se dit dès lors favorable à l'étude du sujet (pour gagner du temps ou ne pas en perdre) et estimerait intéressant d'avoir des renseignements sur l'orientation de cette loi à l'étude.

Vincent MONNIER : Apprécie le travail et la proposition de Daniel CHAMBAZ, mais n'est pas favorable à la mise en place de démarches à double, entraînant potentiellement un coût supplémentaire pour la Commune et portant sur l'étude d'un sujet qui lui est totalement étranger, qui plus est.

Claude MEMBRES : Un renvoi en commission pour étude lui semble intéressant, dans la mesure où cette étude ne débouche pas sur un mandat externe (coût pour la Commune).

Delphine VOELLINGER : Propose de passer au vote.

Sachant que le Schéma Directeur communal sera déposé cet automne et validé au printemps prochain, le Conseil municipal veut-il entrer en matière sur le sujet de la gestion de l'eau :

Vote : 7 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Conseil municipal veut-il porter le sujet en commission ENVIRONNEMENT :

Vote : 4 oui, 1 non et 3 abstentions.

7. DIVERS

- SIG RESEAU CADIOM – CHAUFFAGE A DISTANCE PAR INCINERATION DES ORDURES MENAGERES

Daniel CHAMBAZ : S'enquiert de savoir si une réponse a été reçue. Il souhaite également savoir si l'Exécutif a mentionné dans son courrier que la Commune était prête à participer aux frais du tuyau. Il précise sa pensée en ajoutant que ce tuyau est destiné à remplacer une installation de chauffage au bois ou autre, ou géothermie (installations onéreuses) et que dès lors, il pourrait être très intéressant pour la Commune de financer une partie du tuyau.

Olivier FAVRE : Comme indiqué en précédente séance, Cadiom a accusé réception de la demande, qu'elle a transmise à son Comité. Pas d'autres nouvelles depuis. Il estime difficile, voire impossible, à ce stade d'engager financièrement la Commune sans connaître les chiffres. Le courrier envoyé a été principalement axé sur une demande de principe : faisabilité et coût de l'opération.

Claude MEMBREZ : N'a pas bien saisi le sens de la réponse reçue de Cadiom. A-t-on un contact chez Cadiom ?

Olivier FAVRE : Rappelle qu'il s'agit des SIG. Cadiom a pris note de la demande. A ce jour, celle-ci ne fait pas partie de leur programme, elle est donc transmise à un comité (technique, administratif, ...) pour examen. Donc, non, la Commune n'a pas de réponse concrète à ce jour.

Daniel CHAMBAZ : Prédit déjà que, dès lors, la réponse sera négative et que l'affaire est classée. Il trouve cela fort dommage.

- REVUE GENEVOISE

OLIVIER FAVRE : La séance de la Revue est fixée au 10.11.24 (avec conjoints/compagnes ou compagnons) et sera suivie d'un repas.

- VOYAGE

Olivier FAVRE : Selon le sondage, l'Andalousie a remporté le plus de suffrages. Toujours fonction du sondage, et des vols directs, les dates réservés sont celles du 3 au 8 mars 2025. Plus d'informations à suivre.

Delphine VOELLINGER : Personne ne souhaitant plus s'exprimer, la Présidente lève la séance.

Séance levée à 20h55.

La prochaine séance est fixée au 10.09.24, 19 heures.

La Présidente

Delphine Voellinger

La secrétaire

Marilène Demierre